

Lyon, 5 mars 2024

La délégation départementale du Rhône
Et de la Métropole de Lyon

Affaire suivie par :

Dr Julien BERRA
Pôle Santé Publique
ars-dt69-veille-gestion-alertes-sanitaires
@ars.sante.fr
Tél. : 04 72 34 31 52

Affaire suivie par :

Dr POLLET- Dr LEROUX Médecins conseillers
techniques
DSDEN du Rhône – Promotion de la santé en
faveur des élèves
ce.ia69-medecinct@ac-lyon.fr
04 72 80 69 72

INFORMATION ROUGEOLE

Plusieurs cas de **rougeole** ont été recensés dans la métropole Lyonnaise dernièrement, touchant des enfants de tout âge, mais aussi des adultes.

La rougeole est une maladie **très contagieuse** due à un virus qui se transmet par les sécrétions respiratoires (transmission aérienne). Depuis que le vaccin contre la rougeole existe, le nombre de rougeoles et les épidémies ont fortement diminué en France mais la maladie n'a pas disparu.

Les premiers symptômes apparaissent une dizaine de jours environ après la contamination par le virus : fièvre généralement élevée, toux, nez qui coule, conjonctivite, fatigue. L'apparition de **boutons** sur la peau commence deux jours plus tard au niveau des oreilles, du visage puis s'étend en descendant sur tout le corps. En cas de symptômes évocateurs de la maladie, une **consultation urgente avec votre médecin traitant** doit être réalisée, afin d'avoir une confirmation biologique du diagnostic (**analyses sur prélèvement salivaire**).

Il peut y avoir des formes sévères (respiratoires, neurologiques) pouvant laisser des séquelles à terme. Les complications peuvent survenir à tout âge et sont d'autant plus fréquentes que les personnes sont vulnérables : **femmes enceintes n'ayant pas eu la rougeole ou non protégées par la vaccination à 2 doses, enfants de moins d'un an** (qui ne sont pas encore protégés par la vaccination), personnes **immunodéprimées** en raison de certaines maladies ou de certains traitements.

Pour les personnes n'ayant jamais eu la rougeole, la meilleure protection contre la rougeole ou ses formes graves est la **vaccination à 2 doses** : d'abord recommandée depuis 1980, **cette vaccination est devenue obligatoire pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018** (1^{ère} injection à 12 mois et 2^e injection à 16-18 mois).

Selon le calendrier vaccinal en vigueur, **un schéma vaccinal complet correspond à 2 injections ROR administrées après l'âge de 12 mois avec au moins 4 semaines entre les 2 doses**. Si la vaccination de votre enfant est incomplète, il faut consulter rapidement votre médecin, muni de ce courrier et du carnet de santé, pour une **mise à jour de la vaccination anti-rougeoleuse**.

Docteur Julien BERRA

Médecin de Veille Sanitaire
de la Délégation Départementale du
Rhône-Métropole de Lyon

Dr. Marie-Pierre POLLET

